

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 28 avril 2003**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2002 ;
2. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Keo-Amphone Lilly Manixab (préavis municipal No 01/2003)
3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mme Sophie Coleaux Fernandes Vaz et de son fils Diego Fernandes Vaz (préavis municipal No 02/2003)
4. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Laurence Coleaux (préavis municipal No 03/2003)
5. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Jean-Pierre et Myriam Coleaux (préavis municipal No 04/2003)
6. Extension de l'éclairage public à la route de Bremblens et prolongation du trottoir de la partie amont de cette artère (préavis municipal No 05/2003)
7. Modification de l'éclairage public à la route de Bremblens et réfection du revêtement bitumineux de la partie aval de cette artère (préavis municipal No 06/2003)
8. Crédit d'étude pour un concours d'idées pour l'aménagement des équipements collectifs au service de la population (préavis municipal No 07/2003)
9. Election d'un nouveau membre à la Commission de Recours en matière fiscale
10. Communications municipales
11. Communications du Bureau ;
12. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la presse, le public et la Municipalité à l'exception de MM. Carrel et Simonet, excusés. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Jurgpeter Buser, Valérie Collet, Daniel Dietrich, Louis Furiga, Arnaud Isoz, Jean Martin, Philippe Martin, Charles Moinat, Cédric Rieben et Bertrand Seydoux. Non excusé : Roger Christen.

MM. Willi Glur et Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

**1. Procès-verbal du 9 décembre 2002**

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

**2. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Keo-Amphone Lilly Manixab (préavis municipal No 01/2003)**

M. Philip Panchaud nous donne lecture des renseignements contenus dans le préavis, la candidate n'ayant pas été auditionnée.

M. Rolf Vogel, membre de la commission de naturalisation précise que la candidate est maintenant à l'Etablissement secondaire de Beausobre à Morges.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, président, donne lecture des conclusions du préavis No 01/03 et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/03,
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à

Keo-Amphone Lilly Manixab, ressortissante française, née le 21 avril 1990 à Morges, célibataire, fille de Somphone et Kethkéo Manixab, écolière, domiciliée au chemin des Mémises 1 C à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par la candidate de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

**3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mme Sophie Coleaux Fernandes Vaz et de son fils Diego Fernandes Vaz (préavis municipal No 02/2003)**

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

Aucun membre de la commission de naturalisation ne prend la parole.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis.

La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, président, donne lecture des conclusions du préavis No 02/03 et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/03
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Mme Sophie Coleaux Fernandes Vaz, née Coleaux, ressortissante belge, née le 14 août 1979 à Bruxelles/Belgique, mariée, fille de Jean-Pierre et Myriam Coleaux, aide-soignante, domiciliée au chemin de la Chaussiaz G 2 à Echallens ainsi qu'à son fils Diego Fernandes Vaz, né le 30 octobre 1999 à Lausanne, compris dans la demande.

Demeure réservé l'accomplissement, par la candidate, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

#### 4. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Laurence Coleaux (préavis municipal No 03/2003)

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

Aucun membre de la commission de naturalisation ne prend la parole.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, président, donne lecture des conclusions du préavis No 03/03 et l'on passe au vote à bulletin secret.

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/03
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Laurence Coleaux, ressortissante belge, née le 25 juin 1982 à Bruxelles/Belgique, célibataire, fille de Jean-Pierre et Myriam Coleaux, étudiante, domiciliée chemin du Châtaignier 9bis à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par la candidate, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

#### 5. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Jean-Pierre et Myriam Coleaux (préavis municipal No 04/2003)

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

Aucun membre de la commission de naturalisation ne prend la parole.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, président, donne lecture des conclusions du préavis No 04/03 et l'on passe au vote à bulletin secret.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/03
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Jean-Pierre Coleaux, ressortissant belge, né le 24 septembre 1949 à Watermael-Boitsfort/Belgique, marié, fils de Paul et Yvonne Coleaux, manager, et à

Myriam Coleaux, née le 29 mai 1949 à Charleroi/Belgique, mariée, fille de Ernest et Christiane Guinotte, physiothérapeute,

domiciliés au chemin du Châtaignier 9 bis à Echandens

Demeure réservé l'accomplissement, par les candidats, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

**6. Extension de l'éclairage public à la route de Bremblens et prolongation du trottoir trottoir de la partie amont de cette artère (préavis municipal No 05/2003)**

M. Jean-Marc Landolt, Président, rappelle l'art 13 de la loi sur les routes qui dit ceci : *«Les projets de construction sont mis à l'enquête publique durant trente jours dans la ou les communes territoriales intéressées. Pour les plans communaux, l'autorité d'adoption est le conseil général ou communal et le recours s'exerce auprès du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports. Les articles 57 à 62 LATC sont applicables par analogie... »* Après la fin de l'enquête publique, la Municipalité peut encore entendre les opposants. Ensuite, la Municipalité établit à l'attention du Conseil communal un préavis avec un résumé des oppositions et propositions des éventuels opposants. D'entente avec le Préfet M. Glur ainsi qu'avec le chef de service du Service cantonal des routes, il est proposé de modifier la conclusion comme suit : ... **décide** *sous réserve d'éventuelles oppositions au projet actuellement soumis à l'enquête publique selon l'art. 13 de la LR, d'accorder ... ».*

La parole est donnée à M. Michel Pache qui apporte quelques précisions en nous informant que c'est au mois de février seulement que le Voyer annonce la rénovation de la Route de Bremblens et qu'il serait souhaitable de faire ces travaux avant ceux faits par l'Etat. Il est clair que s'il y a une ou des oppositions, c'est le Conseil qui les lève mais il n'y a aucun problème à la présentation de ces deux préavis.

M. Luc Martin, président de la Commission des Routes n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la Commission des Finances n'a rien à ajouter à son rapport..

M. Jean-Marc Landolt ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il donne donc lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 05/2003,
- Vu le rapport de la Commission des Routes,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

sous réserve d'éventuelles oppositions au projet actuellement soumis à l'enquête publique selon l'art. 13 de la LR,

- d'accorder à la municipalité un crédit de fr. 102'000.—pour l'extension de l'éclairage public à la route de Bremblens et la prolongation du trottoir de la partie amont de cette artère,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

#### **7. Modification de l'éclairage public à la route de Bremblens et réfection du revêtement bitumineux de la partie aval de cette artère (préavis municipal No 06/03)**

M. Michel Pache n'a pas de complément à ajouter au préavis.

M. Luc Martin, président de la Commission des Routes n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la Commission des Finances n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Marc Landolt ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il donne donc lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 06/2003,
- Vu le rapport de la Commission des Routes,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

sous réserve d'éventuelles oppositions au projet actuellement soumis à l'enquête publique selon l'art. 13 de la LR,

- d'accorder à la municipalité un crédit de fr. 186'000.—pour la modification de l'éclairage public à la route de Bremblens et la réfection du revêtement bitumineux de la partie aval de cette artère,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

## **8. Crédit d'étude pour un concours d'idées pour l'aménagement des équipements collectifs au service de la population (préavis municipal No 07/03)**

En l'absence de M. Carrel, c'est M. Philip Panchaud, Syndic qui attire l'attention sur « *équipements collectifs* » et non seulement une nouvelle grande salle.

Mme Elisabeth Descoedres, Présidente de la commission ad'hoc tient à souligner que les travaux primés ou mentionnés deviennent propriété de la Commune et que pour l'avenir de notre village félicite l'idée de ce concours.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Marc Landolt, Président ouvre le débat.

- **M. Thierry Lambelet** demande si le nombre d'urbanistes –architectes est exigé par la SIA. M. Philip Panchaud pense que c'est effectivement imposé par un règlement aux normes SIA.
- **M. Rolf Vogel** fait remarquer que Mme Meyer et M Urech font partie du SAT et que les autres architectes sont des privés..
- **Mme Claudine Curtet** demande ce que signifie SAT. Il lui est répondu « Service d'aménagement du territoire ».
- **M. Roland Racine** demande quand auront lieu les élections du jury parmi les membres du Conseil. M. Philip Panchaud précise qu'il n'est pas urgent d'élire ces membres mais que ce sera fait certainement lors de la prochaine séance du mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 07/2003,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE A LA MAJORITE**

(- 2 abstentions)

- d'accorder à la municipalité un crédit de fr. 227'000.—pour la réalisation d'un concours d'idées pour l'aménagement des équipements collectifs au service de la population,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

## **9. Election d'un nouveau membre à la Commission de Recours en matière fiscale**

Suite au départ de notre commune de M. Pascal Willemin, un nouveau membre doit être élu. M. Jean-Pierre Nerny déclare s'intéresser à cette commission. Aucune autre candidature n'étant faite, il est passé au vote par bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	49
Bulletins rentrés	:	49
Bulletin blanc	:	0
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	49
Majorité absolue	:	25

**M. Jean-Pierre Nerny est élu par 49 voix.**

## **10. Communications municipales**

### **M. Philip Panchaud**

Suite à l'engagement de Mme Martine Comte au poste de préposée au contrôle des habitants, la municipalité annonce que les heures d'ouverture ont été modifiées au 01 mars 2003. Le contrôle des habitants est maintenant ouvert au public comme suit :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08.00-11.00 et 14.00-18.30

Mardi : 08.00-11.00 et 14.00-18.30

La municipalité vous annonce que deux employés municipaux sont jubilaires en 2003. Il s'agit de M. Michel Genin, concierge, avec 25 ans au début mars et M. Eric Golaz avec 20 ans au début novembre. Nous tenons ici à les remercier publiquement de leurs bons et loyaux services durant ces nombreuses années.

La municipalité a le plaisir d'annoncer l'ouverture du site internet de la commune d'Echandens. L'adresse est : [www.Echandens.ch](http://www.Echandens.ch). Nous prions les sociétés locales qui ont leur propre site de nous les communiquer afin de pouvoir créer les liens y relatifs.

La municipalité a le plaisir d'annoncer la parution de la nouvelle brochure communale. Celle-ci a déjà été distribuée à tous les ménages et le sera également aux nouveaux habitants de la commune.

Suite au don de fr. 4'500.—accordé l'année passée par la commission humanitaire pour l'équipement de bibliothèques médicales dans les écoles d'infirmières de la République Démocratique du Congo, j'ai reçu une lettre de remerciements émanant de l'Ambassade de Suisse à Kinshasa et signée par M. Jen-Pierre Cillard, ambassadeur, que je me permets de vous lire :

*La commune d'Echandens a financé l'équipement de bibliothèques dans les écoles d'infirmières, cela par l'intermédiaire du centre pour la promotion de la santé Kangu-Mayumbé, dirigé par le Dr Courtejoie. Arrivé le 31 juillet 2002 en RDC, je n'ai fait la connaissance du Dr Courtejoie qu'en janvier 2003. J'ai toutefois assisté à la remise de livres à une école, le 17 mars, opération financée par la commune de Sierre. J'en ai profité pour expliquer aux élèves où se situent Sierre et Echandens.*

*Dans un pays ravagé par la gestion désastreuse d'un gouvernement dictatorial, puis par la guerre, une jeunesse déboussolée manque cruellement de possibilités de formation. Rétablir un système d'enseignement constitue dès lors une priorité. En dépit d'un titre quelque peu ronflant, l'Institut technico-médical (ITM) n'est constitué que de quelques salles totalement sous-équipées pour former des élèves. Mais il y a longtemps que l'on a appris au Congo « à faire avec les moyens du bord ». C'est pourquoi le geste de votre*

*commune – équiper l'école en ouvrages médicaux adaptés à la réalité du pays – n'en est que plus apprécié.*

*Monsieur le syndic, je vous remercie de votre contribution à l'équipement de bibliothèques dans deux écoles d'infirmières.*

Afin d'assister l'Abbaye des Agriculteurs d'Echandens dans la planification et l'élaboration des manifestations qu'elle organise à l'occasion de son 200<sup>ème</sup> anniversaire, la municipalité a le plaisir de vous annoncer qu'elle a accordé à celle-ci une garantie de déficit d'un montant maximum de fr. 50'000.--. En cas d'utilisation de cette garantie, la somme sera prélevée sur le « fonds pour spectacles au village ».

La municipalité vous annonce qu'elle a décidé de ramener la valeur de tous les titres et parts de sociétés qu'elle possède à une valeur pour mémoire de fr. 1.00 au bilan comptable du 31 décembre 2002. Il s'agit ici de parts sociales qui furent acquises ou souscrites en leur temps et qui n'ont pas de valeur commerciale. Une remarque sera également faite dans le comptes.

### **M. Michel Pache**

Il précise simplement que c'est à la demande la Commission de gestion qu'une lettre des CFF a été jointe à la convocation de la séance d'aujourd'hui.

### **11. Communications du bureau**

M. Jean-Marc Landolt donne les résultats des votations du 9 février 2003 à savoir :

- La révision des droits populaires a été acceptée par 80,82 % des voix, et
- La loi sur les participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers a été acceptée par 71,51 % des voix. (Participation : 37,44 %)

Le montant des jetons de présence de la séance du 9 décembre 2002, soit fr. 240.—a été versé à la Fondation Perceval à St-Prex.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 30 juin 2003.

La sortie annuelle du Conseil est fixée au samedi 13 septembre 2003.

### **12. Divers et propositions individuelles**

M. Rolf Vogel nous informe que notre Syndic, M. Philip Panchaud a été élu au comité exécutif de l'ACRM et il est remplacé au sein de la délégation communale par M. Michel Pache.

M. Jean-Nicolas Muff demande des nouvelles du pont qui aurait dû être construit en Roumanie suite au don de fr. 25'000.—fait l'année dernière. M. Panchaud dit avoir reçu une lettre demandant le virement des fonds et une lettre a été adressée à l'association Echandens-Starchjiod pour savoir si l'ouvrage a été réalisé. Suite à la réponse de M. Martin Bettler, nous lui avons transmis un acte de donation et lui avons demandé où verser ce montant une fois le pont terminé.

M. Jean-Nicolas Muff demande des précisions quant aux votes de Lonay et Denges concernant le SDIS. Il lui est répondu que les deux communes ont accepté la fusion.

M. Jean-Nicolas Muff demande si la commune d'Ecublens a mis à son budget sa participation aux frais de ligne BAM No 5. M. Panchaud pense que oui et que dit budget a été accepté mais qu'on reviendra certainement sur le sujet dans un proche avenir..

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h.30

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin